

Date de mise à jour du programme : 04/06/2021

PUBLIC :

Etre gestionnaire de paie

PRE-REQUIS :

Avoir des notions dans la paie

OBJECTIFS :

- Maitriser la durée légale du travail, ses limites et la réglementation
- Gestion des aménagements du travail, distinguer les différents temps de travail

DUREE ET LIEU :

½ journée soit 3 heures 30

Lieu d'animation : sur site client ou dans nos locaux à Mérignies ou à distance

METHODES :

Toutes les méthodes pédagogiques sont utilisées (Affirmative, Interrogative, Démonstrative et Applicative) pour mettre en place une interaction avec les participants et favoriser l'assimilation des notions.

VALIDATION :

QCM de validation finale

TYPE D'ACTION :

Acquisition et entretien de connaissances

DEROULE DE LA FORMATION :

La formation est découpée en section :

Séquence 1 – La durée légale du travail, les limites du temps de travail, la réglementation sur l'annualisation et la modulation loi du 20/08/2008

Séquence 2 – Les aménagements de la durée du travail. Distinguer temps de travail effectif, temps travaillé et temps payé. Distinguer aménagement du temps de travail (ATT) et réduction du temps de travail (RTT)

Toutes les notions seront abordées à travers des exercices, cas pratiques

QCM de fin de formation

- QCM complété par les stagiaires
- Correction apportée en groupe

Remplissage de l'enquête de satisfaction

Modalités de déroulement et moyens pédagogiques :

IESI

556, Rue de la Rosière – 59710 Mérignies

☎ : 03.20.84.00.27 / 07.68.16.45.41- ✉ : v.dacosta@iesi.info

Site internet : www.iesi.fr

GESTION DES DUREES DE TRAVAIL

- Formation en présentiel avec un formateur expert sur site client ou dans nos locaux (mentionné sur la convention)
- Un pc par participant (si besoin maximum 6 personnes)